

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 avril 2023

POINT SUR LA DENGUE À LA RÉUNION

Du 3 au 16 avril 2023, **10 cas de dengue ont été enregistrés** (contre 6 cas la quinzaine précédente). Le nombre de cas reste à **un bas niveau**.

La population est encouragée à appliquer les mesures de prévention au quotidien pour lutter contre la propagation du virus : supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante chez soi, se protéger des moustiques (répulsifs, moustiquaires) et consulter immédiatement un médecin dès les premiers symptômes.

Situation de la dengue au 27 avril 2023

(Données Santé Publique France Réunion)

Sur la période concernée, les cas sont répartis dans 5 communes : Saint-Denis, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Tampon et Etang Salé.

Depuis le 1 ^{er} janvier 2023		
87	28	1
cas confirmés	passages aux urgences	hospitalisation

(après consolidation des données)

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes qui peuvent constituer des gîtes à moustiques** : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plante...
- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)** ; et continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue
- **Si vous êtes malade de la dengue :**
 - **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé,
 - **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**